

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2015/23**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

L'An deux mille quinze et le jeudi 26 février à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 19 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

**Présents suppléants** :

M. COUROUAU donne procuration à M. CASADEBAIG  
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN  
M. LABERNADIE donne procuration à Mme BARRAQUE

**Secrétaire de séance** : M. BARRABOURG

**OBJET : TIC - CYBERBASES : SUPPRESSION DE LA REGIE ET DES DEUX SOUS-REGIES**

**RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT**

Exposé :

1 - Préambule

Monsieur le Président rappelle qu'en 2003, conformément au règlement du Conseil Général des P.A. en matière de déploiement des cyberbases et du haut-débit, et en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, il est décidé dans le cadre du Syndicat Mixte du PCD d'Oloron et des Vallées, de créer la cyberbase du Haut Béarn éclatée sur plusieurs sites.

A cette époque, un tiers des ménages était équipé avec INTERNET et l'objectif des cyberbases était qu'en cinq ans, plus des deux tiers des ménages soient équipés. Les cyberbases étaient un équipement de proximité pour former la population. (Objectif atteint).

2 - Architecture de la cyberbase du Haut Béarn

- Réseau
  - Une cyberbase centrale à Oloron
  - Une cyberbase dans chaque canton (Aramits, Arudy, Bedous, Josbaig, Laruns). En Vallée d'Ossau, la cyberbase d'Arudy ouvre le 23 novembre 2004 avec 7 postes et la cyberbase de Laruns démarre le 10 décembre 2004 avec 5 postes.
- Fonctionnement
  - Deux animateurs recrutés par le Syndicat Mixte dont les salaires seront subventionnés à 80 %

3 - Coût des cyberbases de la Vallée d'Ossau

- Investissement : 50 433,07 € TTC
  - 80 % de subventions (31 493,48 €)
- Fonctionnement
  - Animations réglées au Syndicat Mixte :

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
4262.67	3554.03	3553.03	3553.03	3762.15	3762.15	1302.98	1486.14	1395	1380.52

- Abonnements lignes téléphoniques et internet
- Loyers réglés aux communes

le - 4 MARS 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON 8<sup>TE</sup> MARIE

- Par délibération en date du 28 septembre 2004, le SIVOM de la Vallée d'Ossau avait décidé la création d'une régie et de deux sous régies pour les cyberbases afin de percevoir l'encaissement des recettes émanant des prestations proposées, à savoir, les consultations, les ateliers d'animation, les abonnements et les impressions.

#### 4 – Activité des cyberbases

En 2014, les cyberbases de la Vallée d'Ossau, celle d'Aren et celle d'Accous, sont encore en fonctionnement. Sur la vallée d'Ossau, l'animateur proposait deux ateliers, le mardi après-midi à Arudy et le vendredi après-midi à Laruns. Le matériel sur le site d'Arudy, est obsolète car depuis 2004, il n'y a pas eu de renouvellement de matériel.

Le 12 décembre 2014, le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron nous informe que le comité syndical réuni le 5 décembre 2014, a voté contre la poursuite de la mission TIC faute de subventionnement. En conséquence, il n'y aura plus d'animateur multimédia pour les ateliers de 2015.

#### 5 – Fermeture des régies

L'activité de ces structures étant dorénavant terminée, Monsieur le Percepteur nous a demandé de procéder à la suppression desdites régies, et il nous a signifié que cette suppression résultait d'une décision de l'autorité habilitée à les créer.

#### 6 – Réflexion sur la poursuite éventuelle de l'activité.

Au regard des services proposés à la population, il convient de s'interroger sur la poursuite de l'activité animation et formation à l'informatique dans les lieux précédemment utilisés ou nouveaux. Les champs de réflexion suivants devront être abordés :

- Recrutement d'un animateur multimédia ?
- Renouvellement des ordinateurs ?
- Possibilité d'organiser des formations avec l'Agence du Numérique du CG64 ?
- ...

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le rapport entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, (1 abstention : M. Sanz)

**ADOpte** le présent rapport,

**DECIDE** la suppression immédiate de la régie et des deux sous régies des cyberbases de la vallée d'Ossau,

**CHARGE** le Président d'étudier des scénarii de poursuite d'activité à destination des anciens utilisateurs des cyberbases.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

**REÇU**

le - 4 MARS 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE